

Manque de psychologues - psychologues au chômage

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Depuis juillet 2022, les psychologues et psychothérapeutes n'ont plus besoin d'exercer sous la supervision d'un psychiatre pour pouvoir facturer leurs prestations à l'assurance maladie de base. La prescription d'un médecin est désormais suffisante pour que les séances de psychothérapie soient remboursées. Ce qui devait être une bonne nouvelle a malheureusement tourné au cauchemar pour plusieurs milliers de patient-e-s en Suisse.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une majorité des caisses maladie de la faîtière Santésuisse ont décidé de ne plus rembourser les consultations effectuées par des personnes en formation. Les psychologues en formation se retrouvent dans un flou juridique et surtout sans emploi.

En automne 2022, la Fédération suisse des psychologues (FSP) estimait que 1'500 thérapeutes allaient perdre leur emploi. La FSP a déposé plainte contre Santésuisse, auprès de l'organe de surveillance, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Un bras de fer qui dure depuis plusieurs mois et qui s'envenime.

Certains hôpitaux, comme le CHUV qui compte 120 psychologues en formation postgrade, ont maintenu les postes mais ont gelé les facturations liées à leurs prestations. Cependant, les ressources financières sont limitées. Autre problème, les formateur-trice-s reconnu-e-s hésitent désormais à engager des personnes en formation de peur de ne pas pouvoir payer leur salaire.

En ce début d'année 2023, la FSP estime que plus de 10'000 patient-e-s se retrouvent sur le carreau, ceci à un moment où la population suisse n'a jamais eu autant besoin de professionnel-le-s pour l'aider à reprendre pied face à l'insécurité et l'anxiété ambiantes.

Une étude de la RTS présentée le 11 mai montre que la République et Canton du Jura est fortement impactée par ces nouvelles directives. En ce moment dans le Jura, 13 psychologues en formation pointent au chômage.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Quelles stratégies ont été mises en place dans les institutions jurassiennes pour pallier ce vide juridique ? Des alternatives ont-elles été mises en application ?**
- 2. Quels soutiens politiques et financiers notre Canton propose-t-il afin de maintenir les places de formation en psychothérapie ?**
- 3. Combien de patient-e-s jurassien-ne-s se retrouvent à ce jour sans possibilité d'être encadré-e-s par un-e psychologue et quels sont les délais d'attente pour une nouvelle prise en charge ?**
- 4. Qu'est-ce qui est prévu pour les patient-e-s se retrouvant sans suivi et sans possibilité de trouver un-e nouveau-elle psychologue par suite d'une trop forte demande ?**

Par avance, je remercie le Gouvernement pour les réponses apportées à cette demande.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 09 juin 2023